



L'actualité ...

Bulletin municipal d'information de Cours de Pile



L'éditorial du Maire

Respectons la nature avec la charte Zéro Phyto !

La loi Labbé, promulguée en 2014, a pour objectif de mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le constat est aujourd'hui établi que l'impact des produits de traitement utilisés par les collectivités représente près de 30 % de la pollution des eaux. Par ailleurs la création de nombreuses zones imperméables entraîne une fragilité et une vulnérabilité pour les cours d'eau et les nappes en raison du ruissellement des eaux pluviales. En tant qu'ancien président du syndicat des eaux d'Issigeac et en tant qu'actuel vice-président du nouveau syndicat des Coteaux Sud Bergeracois, je suis particulièrement sensibilisé au problème de la qualité de l'eau. Il faut savoir que deux analyses par semaine ont lieu sur notre territoire et que depuis 2008, aucune analyse n'a révélé de problèmes de pollution.

À partir du 1^{er} janvier 2017, la loi nous impose la suppression des herbicides pour l'entretien des espaces publics et des lieux accueillant des personnes vulnérables comme les écoles.

C'est le point de départ de nos réflexions :

- faut-il désherber tous les espaces publics ?
- n'y a-t-il pas des moyens préventifs efficaces (paillage, plantes couvre-sol) ?
- existe-t-il des solutions alternatives curatives de désherbage (mécanique, thermique, etc...) ?

La commune assume l'entretien des équipements publics du centre du village avec ses 14 bâtiments et leurs abords : mairie, groupe scolaire, boulangerie, école maternelle, salle des fêtes, maison des associations, église, la Poste, cabinet médical, bar-restaurant, médiathèque, ateliers municipaux, logement de l'ancienne école, ainsi que celui des terrains de sport et la plaine des sports.

Mais il faut savoir que la commune entretient aussi :

- les équipements liés à l'assainissement collectif : nouvelle et ancienne stations d'épuration, postes de relevage des Réclausoux, de Bazet et du lotissement des Vignes,
- les espaces verts des lotissements des Réclausoux et des Vignes,

Sites Internet : <http://www.coursdepile.fr>
<http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/cours-de-pile>

- le giratoire de la déviation de la RN 21 et le déversoir de crue de la Conne,
- les chemins ruraux non revêtus,
- diverses parcelles de prés au pont des Gilets, au Baylet et face au cimetière,
- et bien entendu le cimetière.

Aujourd'hui les seuls sites sur lesquels nous utilisons encore des herbicides sont le cimetière et le terrain de pétanque, au stade Roger Marty. Pour continuer à en assurer leur parfait entretien nous allons mettre en œuvre des solutions alternatives à l'utilisation de désherbant et autres pesticides :

- à l'ancien cimetière, enherbement des allées qui ne sont pas rectilignes ni de largeur constante et suffisante pour envisager un traitement mécanique,
- maintien du revêtement en calcaire sur les allées du nouveau cimetière par désherbage thermique à l'aide de matériel en cours d'acquisition,
- végétalisation du pied des murs d'enceinte,
- désherbage thermique des terrains de pétanque.

Il va de soi que, dans les premiers temps et au cours de cette période de transition, l'ancien cimetière aura un aspect qui pourra paraître un peu "négligé" et choquer les visiteurs non avertis. Nous vous demandons d'être indulgents en attendant du résultat définitif. Des panneaux d'information sur cet état de fait vont d'ailleurs être mis en place très prochainement.

Vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'une mode écologique à laquelle nous aurions cédé mais bien de la volonté du Conseil Municipal, à travers la signature de la charte Zéro Pesticide avec le Conseil Départemental de la Dordogne et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de prendre conscience de ces enjeux environnementaux qui sont essentiels et d'agir pour protéger la ressource en eau.

De plus j'invite chacun d'entre vous à réfléchir sur de nouvelles pratiques de désherbage car les jardiniers amateurs, dont je fais partie, ont parfois la main un peu lourde lors de l'utilisation des produits phytosanitaires qui de toute façon vont vraisemblablement disparaître du marché au cours des prochaines années.

Bien cordialement à vous
 Didier CAPURON, Maire de Cours-de-Pile

Courriel : mairie.cours-de-pile@wanadoo.fr

Environnement et qualité de vie

➤ La charte Zéro Phyto (Zéro Pesticide):

Cette charte initiée par le Département de la Dordogne a pour objectif de réduire et supprimer à terme l'utilisation des herbicides pour l'entretien des espaces publics. La commune de Cours-de-Pile l'a signée le 17 novembre 2016.

Les techniques alternatives vont nous obliger à investir dans de nouveaux matériels et plantes vivaces dont l'achat peut être subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Comme l'illustre la campagne d'affichage qui va être mise en place, la signature de la charte engage la commune sur notamment quatre points : le respect de la végétation, l'enherbement des trottoirs partout où cela est possible, l'entretien des espaces publics sans herbicide et le fauchage raisonné.



➤ Syndicat Mixte Rivières, Vallées et Patrimoine en Bergeracois (RVPB):



Notre commune adhère à ce syndicat depuis sa création, le 1er janvier 2014. Il est issu de la fusion des syndicats de rivières SIBV Couze et Couzeau, SIBV de la Louyre, SMETA de la Conne et SMIBV de la Gardonnette. Le RVPB regroupe à ce jour 65 communes totalisant une population d'environ 60 000 habitants, pour une superficie de 800 km² et un linéaire de 300 km de cours d'eau.

Ce syndicat a pour vocation d'entretenir les cours d'eau, de protéger et restaurer les milieux aquatiques, de préserver la qualité de l'environnement, d'accompagner les communes et riverains et de valoriser la richesse du patrimoine naturel lié à l'eau.

Il assure également un programme de sensibilisation des scolaires à la protection des cours d'eau et des milieux aquatiques de nos bassins versants au travers de missions de Service Civique assurées par de jeunes diplômées comme c'est le cas actuellement avec Amandine POISSON qui habite Cours de Pile.

Par ailleurs le RVPB accueille des stagiaires étudiants qui se voient confier des missions spécifiques comme actuellement le suivi des « assecs » (périodes pendant lesquelles les lits des ruisseaux sont asséchés).

Contact : RVPB 16 côte de la Vierge 24150 Couze et St Front – Courriel : contact@rvpb.fr – Site Internet : www.rvpb.fr

Travaux et réalisations

➤ Défibrillateur:



La commune s'est dotée d'un DAE (Défibrillateur Automatisé Externe) dont l'implantation est accessible à tous, à l'extérieur et près de l'entrée principale de la mairie. À noter que neuf personnes ont été formées à l'utilisation (simple) du DAE (agents communaux, enseignant, membre d'association, élu). Cette formation a été assurée par un sous-officier des sapeurs-pompiers.



➤ Assainissement collectif - Hydrocurage:

Une nouvelle campagne d'hydrocurage du réseau d'assainissement collectif vient d'avoir lieu. Elle est destinée à entretenir les canalisations principales situées sous la voirie du domaine public. L'opération a été réalisée route de Bazet, route des Rivachauds (en partie), route de Champs de Cours et Route des Granges (avec passage de caméra).

Ont également été hydrocurées les stations de relevage de Bazet, du lotissement des Vignes et les infrastructures de l'ancienne station d'épuration où se trouvent un bassin d'orage et les pompes de refoulement vers la nouvelle station.

C'est dans ces derniers équipements qu'une nouvelle fois des « encombrants textiles » arrivés en grande quantité ont failli mettre hors service le fonctionnement des pompes avec toutes les conséquences graves qui auraient pu en découler. Ces « encombrants » sont constitués d'un amas de matières textiles domestiques non dégradables (flanelle, étoffe de laine) comme les lingettes de ménage, démaquillantes ou de bébé.



Nous invitons donc les usagers à ne pas jeter ce type de produits dans les toilettes, lavabos ou éviers comme cela est bien souvent précisé sur les emballages correspondants. Il convient d'avoir des comportements responsables en les déposant dans les poubelles adaptées (qui équipent toilettes publiques ou privées) ou dans les sacs noirs. Le personnel municipal assurant en régie le bon fonctionnement des installations d'assainissement collectif, comme les prestataires extérieurs amenés à intervenir avec de gros moyens, vous en seront reconnaissants. Dans ce dernier cas le coût des interventions est particulièrement élevé pour la collectivité et pourrait à terme être répercuté sur la facture assainissement des administrés...

➤ Ravalement façade du mur nord de l'église:



Des travaux de rénovation (sablage des pierres apparentes, réfections des joints au mortier) ont été effectués au cours de l'été 2016 (août-septembre). Tous les murs extérieurs de l'église ont désormais le même aspect et sont protégés des agressions climatiques.



➤ Réfection du revêtement du parking des ateliers municipaux:



La dégradation du précédent revêtement en calcaire s'est accentuée ces dernières années avec notamment la succession des épisodes pluvieux. Le conseil municipal a donc décidé de faire procéder à la réfection du parking avec de l'enrobé, surface beaucoup plus adaptée lorsqu'on sait que de nombreux engins lourds (tracteurs, PLs) sont régulièrement amenés à stationner et y effectuer des manœuvres.

Ces travaux ont été réalisés fin août 2016.

➤ Travaux et projets pour l'année 2017:

- **Réfection à neuf de la toiture de l'église et de la sacristie**⁽¹⁾ : ces travaux inscrits au budget 2016 et initialement prévus pour la fin de l'année 2016 ont dû être décalés par l'entreprise qui s'est vue attribuer le marché, pour cause de météo défavorable. Ils devraient débuter au cours des prochaines semaines.
- Un **radar pédagogique**⁽¹⁾ va prochainement être installé sur la route départementale 37 (route de Bergerac), à l'entrée Ouest du bourg. Le but est d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse et respecter la « Zone 30 » pour la sécurité de tous, piétons et enfants des groupes scolaires. Ce matériel permettra également de recueillir des informations statistiques relatives à la vitesse des usagers et par plages horaires. Ce pourra être une indication pour inviter les fonctionnaires de police à venir effectuer des contrôles dans les plages concernées par des excès de vitesse récurrents.
- Un **panneau lumineux d'information**⁽¹⁾ devrait également être mis en place au centre du village au cours de cette année 2017. Il permettra de communiquer des informations en temps réel, qu'elles proviennent de la municipalité ou d'associations communales. La gestion et l'administration de ces informations seront assurées par la municipalité.

(1) Ces trois opérations font elles aussi l'objet de subventions (contrat d'objectif du CD, amendes de police du CD, réserve parlementaire sénatoriale).

Informations pratiques

➤ Élections présidentielles et législatives:

- Opérations de vote : L'article R.60 du Code Électoral, modifié par Décret n°2014-352 du 19 mars 2014 stipule que **les électeurs des communes de 1 000 habitants et plus (c'est le cas pour Cours de Pile : 1611 habitants au 01-01-2017 selon l'INSEE) doivent présenter au président du bureau, au moment du vote, en même temps que la carte électorale ou l'attestation d'inscription en tenant lieu, un titre d'identité. Les assesseurs sont associés, sur leur demande, à ce contrôle d'identité.**
- Rappelons que la prochaine élection **présidentielle** française aura lieu **les 23 avril et 7 mai 2017** (Bureau de vote ouvert jusqu'à 19h)
- Le 1er tour des **législatives** aura lieu le dimanche **11 juin 2017**. Le second tour aura lieu le dimanche **18 juin 2017**.
- De nouvelles cartes d'électeur vont vous parvenir avant le scrutin du 23 avril.

➤ Frelons asiatiques:

Selon certaines sources, le piégeage des frelons asiatiques est efficace lorsqu'il est pratiqué par le plus grand nombre au début du printemps (entre le 15 février et le 15 avril), au moment où les reines ressortent de terre et sont seules avant la naissance de leur pondaison. Un piège est facile à réaliser : une bouteille plastique contenant 1/2 volume de bière, 1/4 de volume de vin blanc et 1/4 de volume de sirop de cassis (voir les nombreux descriptifs en ligne sur Internet).



➤ Démarchages à domicile:

- Des administrés ont récemment alerté les services de la mairie de la présence sur le territoire de la commune de personnes se faisant passer pour des agents recenseurs accrédités par la mairie. Il s'agit bien évidemment de gens mal intentionnés avec lesquels, comme avec tout autre démarcheur, il faut faire preuve de la plus grande vigilance en ne donnant aucune suite à leurs sollicitations et en aucun cas les autoriser à pénétrer sur votre propriété et encore moins dans votre domicile. Les personnels autorisés à pratiquer des démarches à domicile doivent le faire sur présentation d'un document attestant de leur habilitation. Dans ce cas, cela a en principe fait l'objet d'une communication officielle. Mais il est préférable de se renseigner au préalable auprès de la mairie (tél. 05 53 74 48 48) ou d'un élu.
- L'arrêté préfectoral du 08 décembre 2016 n° DDT/SEER/EMN/16-0399 affiché en mairie, indique que « les agents de l'IGN sont autorisés à circuler librement sur le territoire de l'ensemble des communes du département et à pénétrer dans les propriétés publiques ou privées, closes ou non closes, à l'exception des maisons d'habitation.

Les personnels en cause seront munis d'une copie de ce même arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition. La présente autorisation est valable pour cinq ans à compter de la date de notification du présent arrêté. »

La mission des agents de l'IGN consiste à effectuer des relevés nécessaires à la mise à jour des documents cartographiques.

➤ **Syndicat Mixte d'Action sociale (SMAS):**

Consécutivement à la proposition n° 38 du SDCI adoptée lors de la réunion de la CDCI du septembre 2016, un syndicat intercommunal d'action sociale (SIAS) issu de la fusion des trois syndicats intercommunaux suivants (Syndicat Mixte d'Action Sociale de Sigoulès – Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de Bergerac II – Syndicat Intercommunal d'Action Sociale de La Force) a été créé à compter du 1^{er} janvier 2017 et son installation effective s'est faite lors de la réunion du Comité Syndical du 19 janvier 2017.

Le Syndicat Mixte fermé d'Action Sociale a pris la dénomination de : « **Syndicat Mixte d'Action Sociale (SMAS) Au cœur des trois cantons** ». Il est constitué de 25 communes.

Son siège social se situe au **2 rue Jean Miquel à La Force (24130) - Tel. : 05 53 24 09 49 – Courriel : cias.laforce@cegetel.net**

La commune de Cours de Pile est représentée par :

Un délégué titulaire : M. André ZAVAN

Une déléguée suppléante : Mme Michèle RIBEYROL

Les compétences du SMAS reprennent les compétences cumulées des trois syndicats à savoir : Service d'aide sociale légale⁽²⁾, Service d'aide sociale facultative (Aide ponctuelle ou secours)⁽²⁾, Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) « Prestataire »⁽²⁾, Service d'aide à la personne (SAP)⁽²⁾ [comprenant l'aide à domicile pour les personnes de moins de 70 ans sans prise en charge, le service prestations petits travaux de bricolage (prestations dites « Homme toutes mains ») et le service prestations petits travaux de jardinage], Service portage repas à domicile.

(2) : missions assurées provisoirement par le CIAS non dissous de La Force, rebaptisé « **CIAS au cœur des 3 cantons** » et qui va fonctionner pendant la période d'installation du SMAS.

Une antenne du SMAS est maintenue à Creysse avec Mme Céline DEYGAUD-GIRAUD (Tél. 05.53.22.80.80)

Vie associative, culturelle et sportive

➤ **Médiathèque-bibliothèque :**

- **Les jeudis de la médiathèque** (prochaines conférences) :

20 avril 2017: **Christian MOUTON**, membre de l'Association Jazz Pourpre « **Histoire du Jazz** ».

18 mai 2017: **Jean Yves BERTIN** Professeur d'arts plastiques, « **La toilette intime dans la peinture** ».

15 juin 2017: **Odile CHOLLET** « **Le Marathon des sables** ».

- **Bibliothèque :**

Merci aux adhérents de penser à renouveler leur carte d'abonnement (Prix inchangé de 7 €)

➤ **Soirées théâtrales des 22 et 30 avril :**

Les représentations théâtrales de l'association Mnémosyne auront lieu les samedi 22 avril et dimanche 30 avril à 20h30.

Trois pièces sont proposées : deux pièces enfants : *La pizza empoisonnée* et *Les supers z'héros* et une comédie tout public : *Sans domicile, Félix !* Prix des entrées : adultes 8 € et 1€ pour les enfants de 4 à 12 ans.

➤ **Manifestations du 1^{er} mai (organisées par l'Etoile Sportive de Cours de Pile)**

- **Les Foulées de Cours de pile** : Courses pédestres enfants à 09h30 (1 km) et adultes à 10h00 (3,9 km, 12,5 km) suivies de la traditionnelle omelette à l'aïllet.

Erratum : sur le précédent numéro n° 37 de « l'Actualité » (juin 2016) il fallait lire « Association Sportive de la Poudrière de Bergerac-Jogging (ASPB) » au lieu de « Bergerac Athlétique Club ».

- **Vide grenier** de 08h00 à 18h00 avec café offert à tous les exposants.

État-civil : (Depuis la précédente parution N°37 – Juin 2016)

Naissances:

SUPIOT Léo le 04/06/2016 - **BORDAS** Nolann le 11/08/2016 - **MARTHEGOUTE** Louna le 11/08/2016 - **BEAUMONT** Éthan, Pierre, Georges le 10/09/2016 - **PAWLOWSKI** Evann le 26/10/2016 - **THEAUX** Kyara, Shana, Mara le 03/11/2016 - **DUBOS** Makenzy, Amandine le 20/11/2016 – **DOSSO** Alyana, Shyness, Hélène le 01/12/2016 – **BASCOBERT** Sacha le 25/12/2016 – **MOREAU** Lewis, Fernando, André le 28/12/2016 – **GILBERT DE CAUWER** Louis, Philippe, Marie le 11/01/2017 – **LAPARRE** Hugo, Maxime le 12/02/2017 – **AUBERT** Luka, Paul, Serge le 22/02/2017.

Mariages :

DUFAU Margaux Jocelyne et **LAPARRE** Cédric, Maxime le 30/07/2016 – **LAPEYRE** Laura, Leslie et **ABBONDANZA** Sébastien, Mikaël, John le 06/08/2016 – **LAYSON** Sophie Marie Christelle et **BORIE** Olivier, Sébastien le 20/08/2016.

Décès :

DUMAS Katia, épouse BOIN le 30/07/2016 – **VERDEL** Daniel René le 13/08/2016 – **VASSEUR** Corinne Christiane le 29/09/2016 – **BEAUDOIN** Gisèle Rose, épouse **ARNAUD** le 08/11/2016 – **BERGEZ** Micheline, épouse BRANCHEREAU le 29/11/2016 – **DUPONT** Jean Pierre le 27/12/2016 – **GALLY** Joséphine, Carmelle, épouse POUVY le 20/01/2017 – **DUSSEAU** Madeleine, épouse MANDON le 19/02/2017.